



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

* * *

Le mercredi 19 mars 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 12 mars 2025, se sont réunis à la salle de fêtes de la commune de Authon, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	33	7	19	59	59	0	0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DU CLS

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Canton de Montoire-sur-le-Loir Claire FOUCHER-MAUPETIT, Philippe MERCIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

Canton du Perche Florence DOUCET à Yves BELOEIL (La Chap. Vicomtesse)

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

Territoires Vendômois Laurent BRILLARD, Jacky FOUSSARD

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

Territoires Vendômois Claude GEROLA

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

CC Collines du Perche Karine GLOANEC-MAURIN à Martine ROUSSEAU (Sargé/Braye)
CC Perche et Haut-Vendômois Pierre SOLON à Claire FOUCHER-MAUPETIT

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
ARTINS	P. HUGUET	LES ROCHES L'EVEQUE	B. BAILLY	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
AUTHON	M-J. CINTRAT	LE TEMPLE	J. PAPOT	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
BAILLOU	S. GAUTIER	LUNAY	M. CHARTRAIN	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
COUETRON AU PERCHE	A. DE PONTBRIAND	MAZANGE	P. BRIONNE	THORE LA ROCHETTE	T. BOULAY
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A. BOURGEOIS	TOURAILLES	C. MONTARU
DANZE	F. BRAULT	SAINT AMAND LONGPRE	D. ROGER	VILLAVARD	P. LONA
FRETEVAL	J. DURAND	SAINT ARNOULT	S. HENRY	VILLEMARDY	P. NOYAU
GOMBERGEAN	S. DEUX	SAINT ANNE	P-A. VIOLET	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT GOURGON	J. CROSNIER		

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	É. RIOTTEAU	PERIGNY	K. PESCHARD	TROO	D. CALEGARI-JEHL
LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	RENAY	P. LEMONNIER	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

AZE : M. BOULAY à P. Brionne (Mazangé)	MONTROUVEAU : C. MONIER à M. Chartrain (Lunay)
BUSLOUP : C. STEGRE à J. Durand (Fréteval)	NAVEIL : M. MARTY-ROYER à T. BOULAY (Thorée la Rochette)
CHOUE : F. GAULLIER à S. Gauthier (Baillou)	SASNIERES : C. GRANGER à Y. Rolland (St Rimay)
COULOMMIERS-LA-TOUR : A. SOUVRAIN à C. Montarat (Tourailles)	SELOMMES : P. BELLANGER à E. Riotteau (Areines)
FAYE : A. GARNIER à M.J Cintrat (Authon)	VALLEE DE RONSARD : P. COCHONNEAU à P. Mercier (CD41)
LANCE : Y. TRIMARDEAU à A. Bourgeois (Morée)	VENDOME : F. CASSAUD à L. Brillard (CATV)
LES HAYES : J. PROVENDIER à P. Huguet (Artins)	VILLEROMAIN : N. DAMIER à P. Noyau (Villemardy)
MESLAY : S. NALLET à J. Foussard (CATV)	VILLIERSFAUX : S. NORGUET à B. BARBIER (Crucheray)

Autres) présent(s) sans voix délibérative :

Dominique OURY (Authon), Philippe LERICHE (Fréteval), Nicolas Haslé (territoires Vendômois)
Alain HAMRAOUI, secrétaire général adjoint – sous-préfecture de Vendôme

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DU CLS**EXPOSÉ**

La Présidente informe le Comité syndical que certaines actions du CLS portées par le Pays Vendômois peuvent bénéficier de subventions extérieures.

Trois actions inscrites pour 2025 sont concernées :

- « Bien grandir : les gestes qui sauvent les bébés » : former et sensibiliser les parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance aux gestes de premiers secours pour les nourrissons, apprendre les réflexes essentiels, promouvoir la prévention des accidents domestiques. 5 ateliers pour apprendre les gestes qui sauvent et 5 ateliers sur les perturbateurs endocriniens. Cout total : 3905€, subvention CAF ou MSA 1875€, subvention ARS 1030€, autofinancement 1000€
- « Forum santé : intervention sur les addictions avec ou sans produits » : à l'occasion des forums sante des 3 juin et 20 septembre, intervention de « Oppelia VRS » sur les addictions : information du publics, promotion de la prévention, accompagner et orienter vers les professionnels. Cout total : 2697€, subvention ARS 1697 €, autofinancement 1000€ (temps chargée de mission CLS)
- « 50 ans de la loi Veil : ciné-échange autour d'un film, débat, témoignage » : à l'occasion des 50 ans de la loi Veil sur l'VG, organisation d'une manifestation au Minotaure (palais des fêtes) avec la projection d'un film, des échanges et des témoignages. Cout total : 6000€, subvention ARS 2100€, autofinancement 3 900€ (1 000€ + 2 900€ temps de la chargée de mission CLS pour l'organisation)

PROPOSITION

La Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention auprès de l'ARS, de la CAF et de la MSA, à les signer ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et aux demandes des subventions.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - ~~50~~ POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **Approuve** les demandes de subventions auprès de l'ARS, de la CAF et de la MSA pour la réalisation d'actions porté par le Pays Vendômois dans le cadre du Contrat Local de Santé
- **Autorise** la Présidente à déposer et à signer les demandes de subventions ad-hoc après des organismes
- **Autorise** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 18/04/2025
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 18/04/2025
La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,